

MAGIC' REBOUCH (conditionné en aérosol) – TOUPRET

RUBRIQUE 1-IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1-1 Identificateur de produit : **MAGIC' REBOUCH (conditionné en aérosol)**
1-2 Utilisation identifiée pertinente du mélange : **Enduit de préparation des fonds.**
1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
Société : **TOUPRET SA**
Adresse : **24, rue du 14 juillet**
F 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Téléphone : **+ 33 (0) 1 69 47 20 20**
Télécopie : **+ 33 (0) 1 60 75 87 11**
Courriel : **fdstoupret@toupret.fr**
1-4 Numéro d'appel d'urgence : **INRS / ORFILA + 33(0)1 45 42 59 59**

RUBRIQUE 2- IDENTIFICATION DES DANGERS *

2-1 Classification du mélange :
Aérosol, catégorie 1 H222 - H229
Pour le texte intégral des phrases : voir la rubrique 16.
2-2 Eléments d'étiquetage :

UFI : U3YF-SMW3-8RH1-NPYU



DANGER

Contient du butane.

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P102 : Tenir hors de la portée des enfants.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

EUH 208 : Contient mélange de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 220-239-6] (3 : 1). Peut produire une réaction allergique.

2-3 Autres Dangers : Ce produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB définis à l'annexe XIII de REACH. Lors du ponçage, les procédés utilisés peuvent générer des poussières. L'inhalation prolongée ou massive de ces poussières peut avoir un effet sur la santé.

RUBRIQUE 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3-2 Mélanges : Préparation à base de charges minérales, résine, et des adjuvants,

Substances	Quantité	N° CAS n° CE n° enregistrement	Classification (rubrique 16)
Butane	< 20 %	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32-xxxx	Flam. Gas 1, H220 – Press. Gas
mélange de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° CE 220-239-6] (3 :1).	< 15 ppm	55965-84-9 611-341-5	Acute Tox.3 H301 H311 H331– Skin Corr.1B H314 – Skin Sens.1 H317 – Aquatic Acute 1 H400 – Aquatic Chronic1 H410

RUBRIQUE 4- PREMIERS SECOURS

- 4-1 Description des premiers secours : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- 4-1-1 Après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- 4-1-2 Après contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver à l'eau et au savon doux pour éliminer le produit, puis rincer à l'eau chaude.
- 4-1-3 Après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- 4-1-4 Après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
- 4-2 Principaux symptômes et effet, aigus et différés :
- 4-2-1 Après inhalation : Toux et essoufflement.
- 4-2-2 Après contact avec la peau : Risque de réaction allergique.
- 4-2-3 Après contact avec les yeux : Probablement irritant.
- 4-2-4 Après ingestion : Aucune donnée disponible.
- 4-3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : En cas de doute, d'irritation persistante ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin ou un ophtalmologue.

RUBRIQUE 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5-1 Moyens d'extinction :
- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudre, dioxyde de carbone, sable.
 - Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau direct.
- 5-2 Dangers Particuliers résultant du mélange : Aérosol extrêmement inflammable. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures / blessures.
- 5-3 Conseils aux pompiers : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris un appareil de protection respiratoire. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
- 6-1-1 Pour les non-secouristes : Eloigner le personnel superflu.
- 6-1-2 Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.
- 6-2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- 6-3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :
- 6-3-1 Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement : Non nécessaires
- 6-3-2 Conseils appropriés concernant le nettoyage d'un déversement : Récupérer le produit au maximum à l'aide de pelle. Absorber le liquide répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que argile ou terre de diatomées. Stocker à l'écart des autres matières. Nettoyer avec un détergent.
- 6-3-3 Autres informations : Aucune donnée disponible.
- 6-4 Référence à d'autres rubriques : Se reporter aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
- 7-1-1 Recommandations :
- pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - contre un incendie ou explosion : Déchets dangereux par suite de risque d'explosion. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - pour l'environnement : Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.
- 7-1-2 Conseils en matières d'Hygiène au travail : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever les vêtements souillés avant d'entrer dans une zone de restauration.
- 7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F). Conserver dans un endroit à l'abri du feu, des sources d'inflammation, des rayons directs du soleil. Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver : à l'abri du gel et à une température ne dépassant pas 30 °C. Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7-3 Utilisations finales particulières : non concerné.

RUBRIQUE 8- CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8-1 Paramètres de contrôle :

8-1-1 Valeurs limites d'exposition :

Substances	N° CAS	VME	VME
Butane	106-97-8	1900 mg/m3	800 ppm

8-2 Contrôles de l'exposition

8-2-1 Contrôle techniques appropriés : Aucune donnée disponible.

8-2-2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

- Mesures générales d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Protection des yeux et du visage : En cas de risque projection, porter des lunettes de protection.
- Protection des mains : Le port de gants est conseillé.
- Protection de la peau : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire : Le port d'un masque P2 est recommandé lors du ponçage.
- Risques thermiques : aérosol contenant un gaz extrêmement inflammable.

8-2-3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- a) aspect : Pâte blanche
 - b) odeur : faible - inodore
 - c) seuil olfactif : pas de seuil
 - d) pH : entre 7,5 et 8,5 à 20 °C.
 - e) point de fusion / point de congélation : non déterminé - non applicable
 - f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé - non applicable
 - g) point éclair : non déterminé - n'est pas un liquide
 - h) taux d'évaporation : non déterminé - n'est pas un liquide
 - i) inflammabilité (solide, gaz) : non inflammable
 - j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : non déterminé - n'est pas un gaz
 - k) pression de vapeur : non déterminé - non applicable
 - l) densité de vapeur : non déterminé - non applicable
 - m) densité relative : environ 0,38
 - n) solubilité : Dispersable dans l'eau.
 - o) coefficient de partage n-octanol/eau : non déterminé - non applicable
 - p) température d'auto-inflammabilité : non déterminé - non applicable
 - q) température de décomposition : non déterminé - non applicable
 - r) viscosité : non déterminé n'est pas un liquide
 - s) propriétés explosives : non déterminé - ne provoque pas de réaction explosive
 - t) propriétés comburantes : non déterminé - ne provoque pas la combustion
- 9-2 Autres informations :
- Quantité de Composés Organiques Volatils : < 1,5 %.

RUBRIQUE 10- STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Réactivité : Non réactif.

10-2 Stabilité chimique : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

10-3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales de stockage.

10-4 Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

10-5 Matières incompatibles : Acides forts et bases fortes.

10-6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produit de décomposition dangereux dans les conditions normales de stockage. Fumée, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone en cas d'incendie.

RUBRIQUE 11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11-1 Informations sur les effets toxicologiques :

11-1-1 Informations sur le mélange :

- a) toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée / irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- c) lésions oculaires graves / irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11-1-2 Propriétés toxicologiques pertinentes des substances présentes dans le mélange : pas de données disponibles.
- 11-1-3 Informations sur les voies d'exposition probables :
L'exposition de la peau / des yeux sont les principales voies de pénétration. Aérosol.

RUBRIQUE 12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12-1 Toxicité : Aucune donnée sur le mélange n'est disponible.
- 12-2 Persistance et dégradabilité : Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
- 12-3 Potentiel et bioaccumulation : Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
- 12-4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
- 12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée sur les substances ne sont disponibles.
- 12-6 Autres effets néfastes : Aucune donnée sur les substances et le mélange ne sont disponibles.
Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau pour éviter une accumulation.

RUBRIQUE 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13-1 Méthodes de traitement des déchets :
Produit : 08-02-99 : déchets de produits de revêtement non spécifiés ailleurs. Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur. Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.
- Emballage souillé : Stockage dans une décharge autorisée. Respecter la réglementation locale en vigueur. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Recipient sous pression – Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14-1 Numéro ONU : UN 1950
- 14-2 Nom d'expédition des Nations Unies : AEROSOLS – aerosols, inflammable
- 14-3 Classe de danger pour le transport ADR / RID / ADN / IMDG / OACI / IATA : 2.1
- 14-4 Groupe d'emballage : non applicable
- 14-5 Dangers pour l'environnement : Ne présente pas de danger pour l'environnement.
- 14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transporter dans un véhicule hors gel.
- 14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC : non pertinent
- 14-8 Exemption selon ADR : Le produit est conditionné dans des emballages de moins de 1 L selon les Quantités Limitées LQ : UN 1950.

RUBRIQUE 15- INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- 15-1 Réglementations et Législations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
- Directive 2004/42/CE : non concerné
- Nomenclature Douanière selon le règlement N° 861 / 2010 : 3214 10 90 : enduits utilisés en peinture.
- 15-2 Evaluation de la sécurité chimique : Non concerné par l'enregistrement selon REACH.
Aucune évaluation n'a été effectuée sur le mélange.

RUBRIQUE 16- AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Références bibliographiques :

- Règlement n° 1907/2006/CE concernant REACH
- Règlement n° 1272/2008 CE concernant CLP
- Directive 2004/42/CE concernant la réduction des émissions de composés organiques volatils
- Décision n° 2014-955 établissant la liste des déchets et Règlement n° 1357/2014 relatif aux déchets.
- Règlement n° 861/2010 concernant la Nomenclature Douanière

Le libellé des classifications mentionnées aux rubriques 2 et 3 :

- H222 : Aérosol extrêmement inflammable
H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Flam. Gas 1 – H220 : gaz inflammables – catégorie 1 – Gaz extrêmement inflammable.
Press. Gas : Gaz sous pression.
Acute Tox.3 H301 H311 H331 : Toxicité Aiguë – catégorie 3 – Toxique en cas d'ingestion - Toxique par contact cutané - Toxique par inhalation.
Skin Corr.1B H314 : Corrosion Cutanée – catégorie 1B – provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Skin Sens.1 H317 : Sensibilisant cutané – catégorie 1 – Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute 1 H400 : Toxicité Aiguë pour le milieu aquatique – catégorie 1 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic1 H410 : Toxicité à long terme pour le milieu aquatique chronique – catégorie 1 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

(*) : modification par rapport à la version précédente.